

Proposition de zonage

Pont de l'Arche



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

- Population¹ : **4 166 habitants**
- Nombre logements² : 1886 logements dont 92 % de résidences principales, soit 1703 logements
- Densité moyenne³ : 2,46 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi ne prévoit pas de future zone à urbaniser.

^{1 et 2} : INSEE – données 2015

³ En tenant compte du nombre de logements principaux

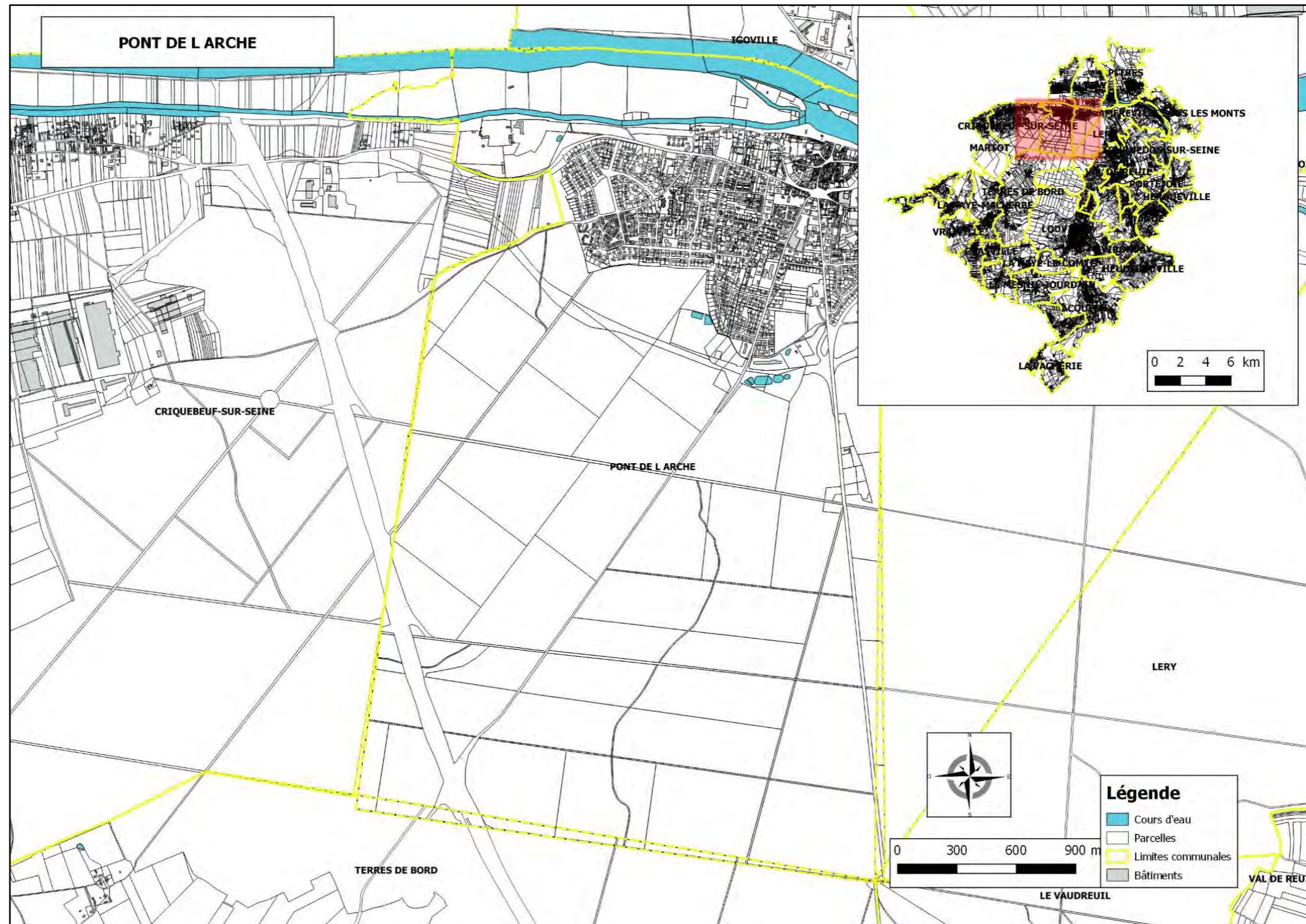


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

1.3. Contexte artisanal-industriel

La commune compte divers commerces de bouches, bars, boutiques, salons de coiffure, entreprises d'électroménager, garage...

1.4. Bâtiments publics

La commune est équipée de 2 écoles, d'un camping de 56 emplacements, d'un gymnase, d'un collège de 600 élèves, de différents bâtiments publics (gendarmerie, poste...), de 2 salles communales et d'un hôpital.

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par la Seine et l'Eure au Nord.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La zone Natura 2000 de type SIC « les îles et berges de la Seine dans l'Eure ».
- La ZNIEFF de type 2 « les allées et berges de la Seine en amont de Rouen »,
- La ZNIEFF de type 2 « la forêt de Bord, la forêt de Louviers, le bois de St-Didier »,
- La ZNIEFF de type 1 « l'allée Saint-Pierre »,
- La ZNIEFF de type 1 « Les Valoines ».

Cf figure 3.

2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

Cf figure 4.

2.4. Remontée de nappe

Les zones en bord d'Eure sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe et des inondations de cave.

Cf figure 5.

2.5. Cavités souterraines

Sans objet.

2.6. Captage AEP

La commune est concernée par les périmètres immédiat, rapproché et éloigné du captage Val à Loup.

Cf figure 6.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des éléments naturels protégés pour leur intérêt écologique ou paysager,
- Un ensemble patrimonial bâti à protéger,
- Un linéaire commercial à protéger,
- Des périmètres de précaution appliqués autour des axes de ruissellement de la pluie.
- Des éléments architecturaux à protéger,

Cf figure 7.

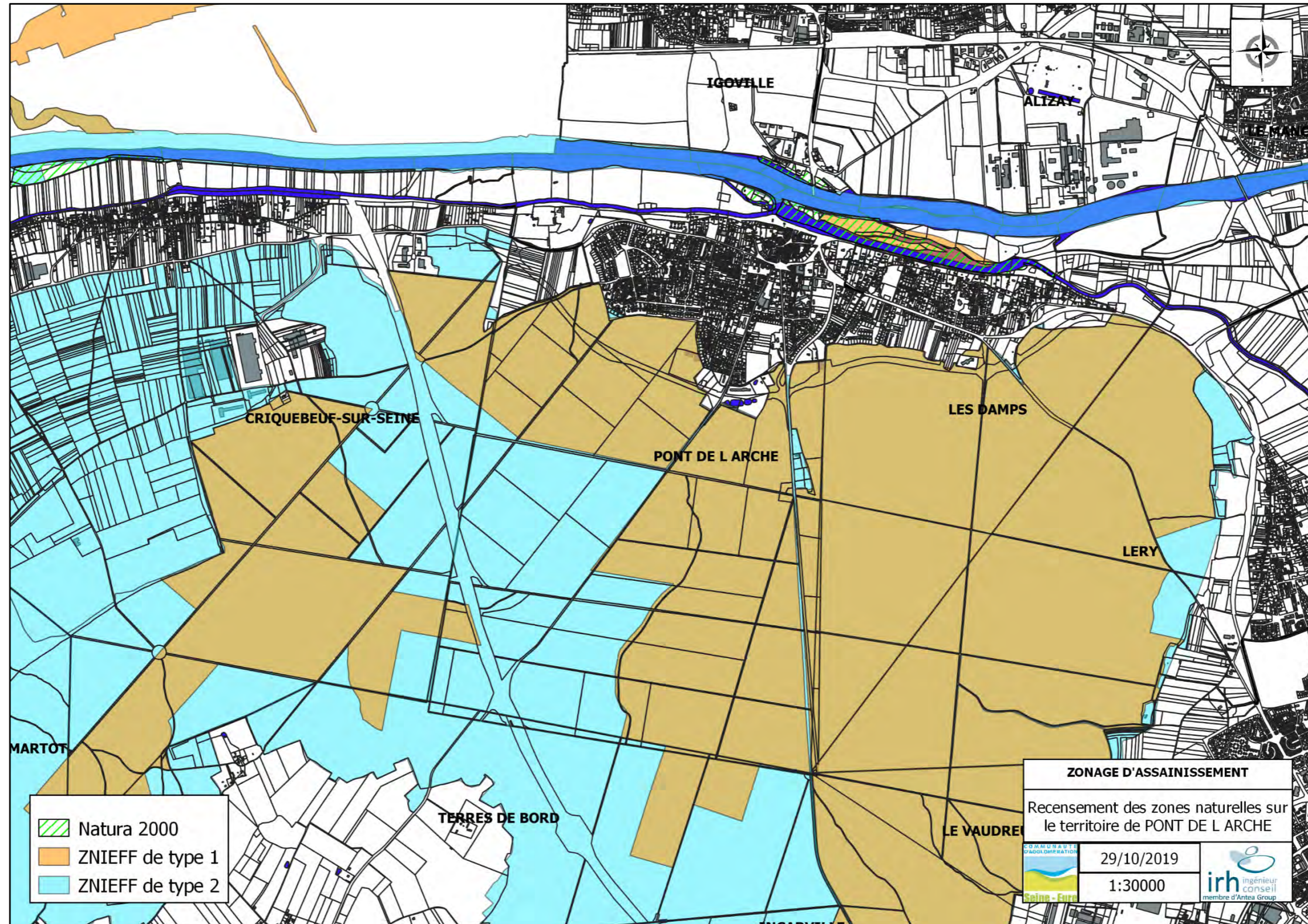


Figure 2 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

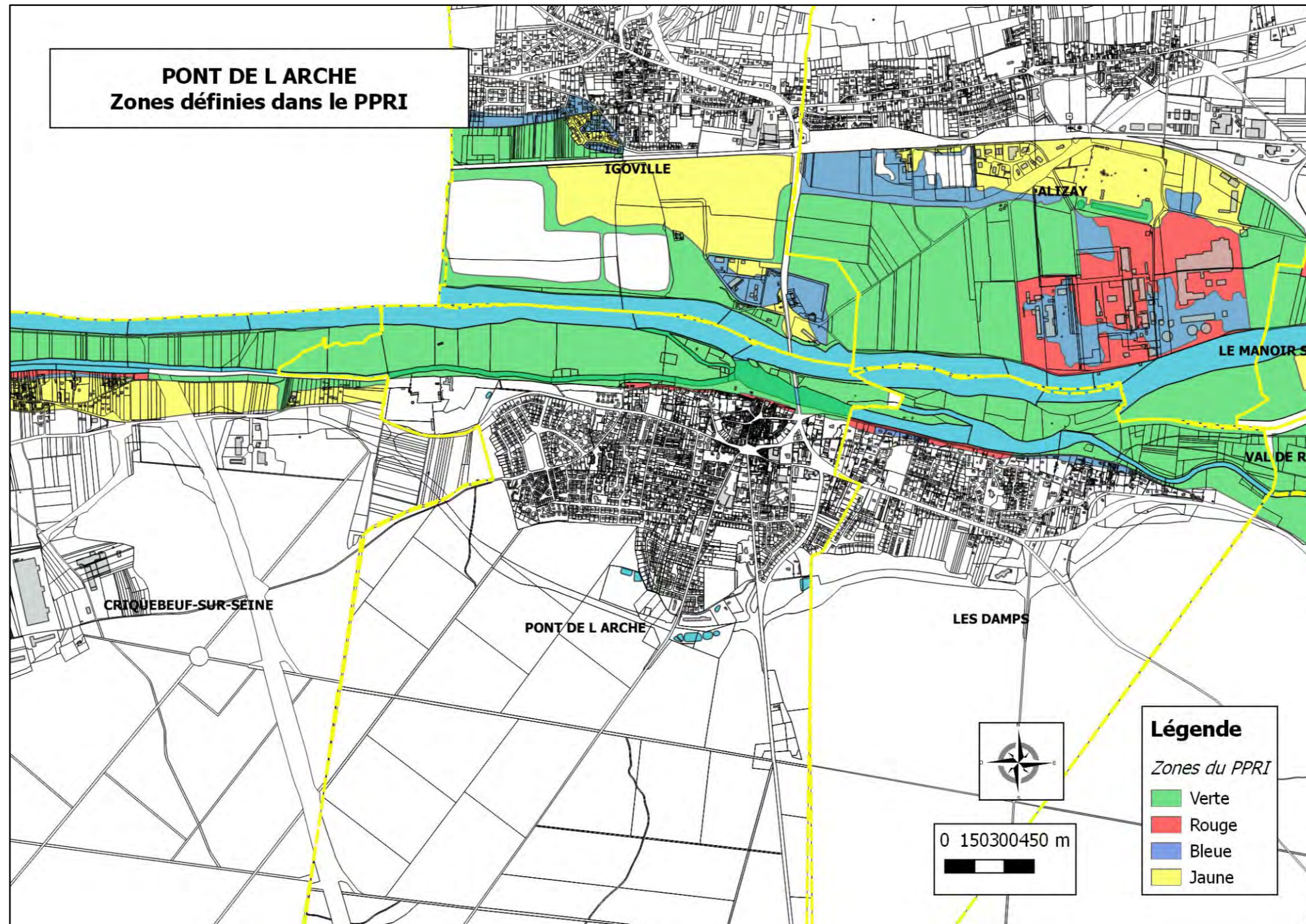


Figure 3 : Zones définies dans le PPRI (Réalisé par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

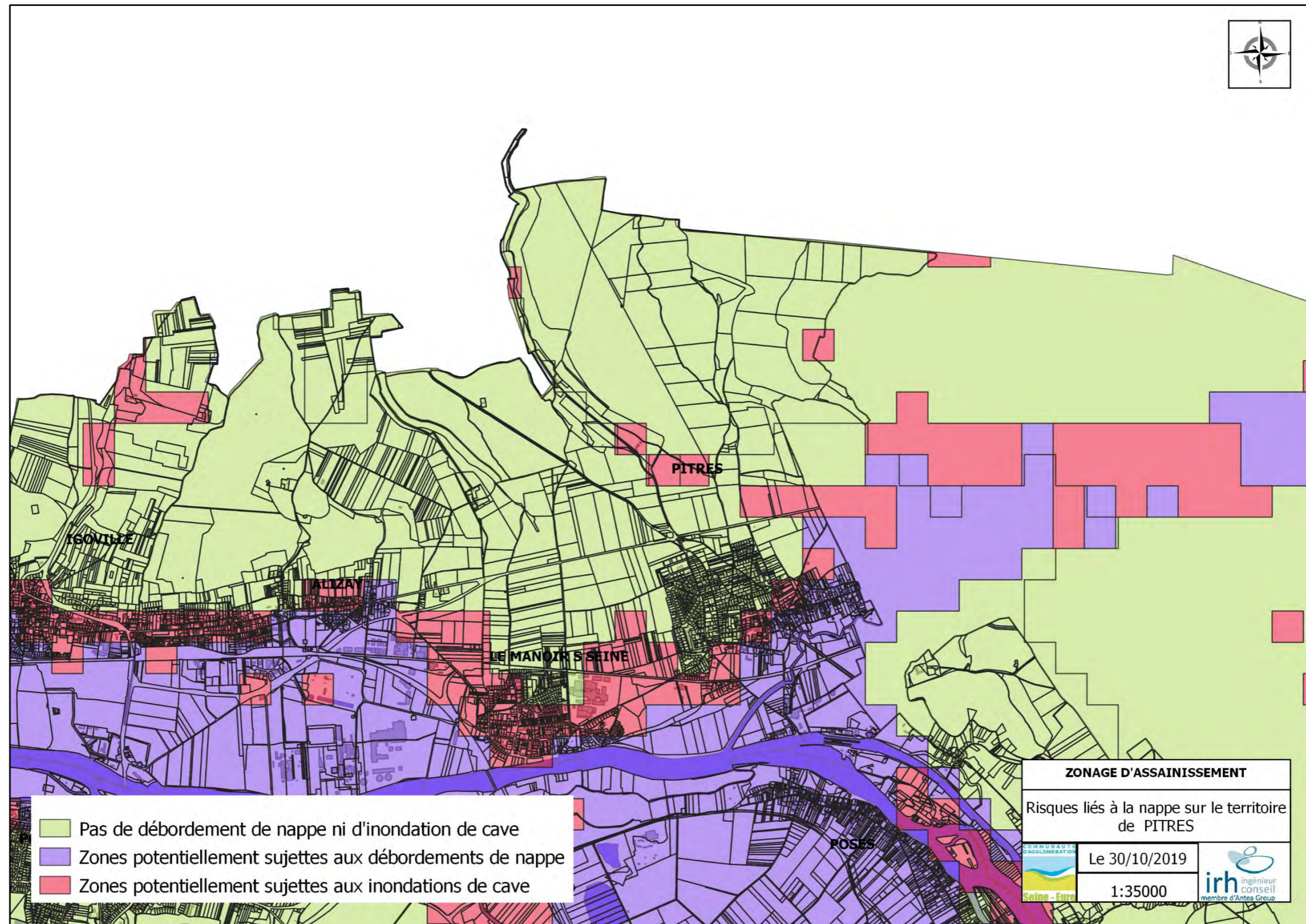


Figure 4 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

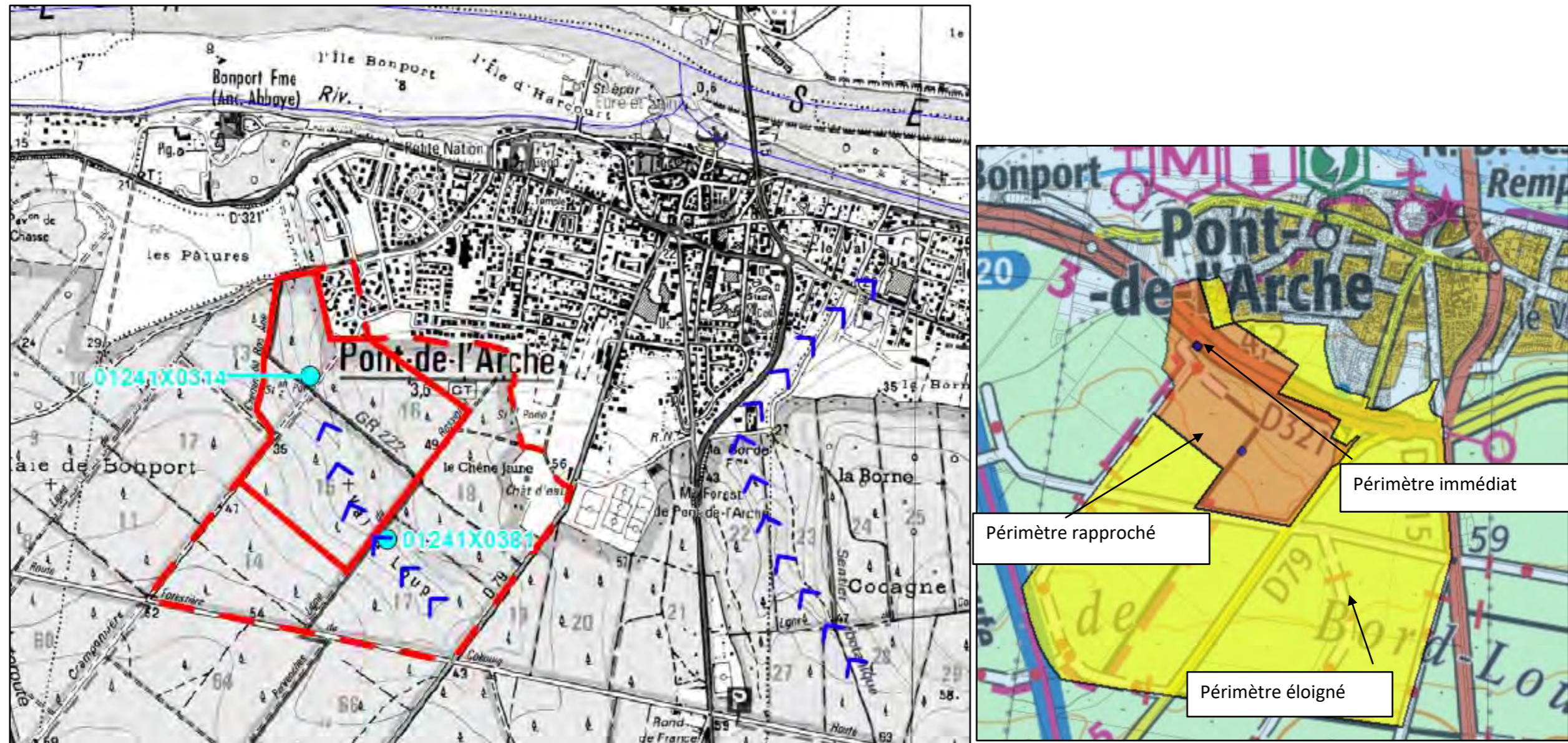


Figure 5 : Localisation du captage de la commune (D'après arshn-perimetre-de-protection.fr)

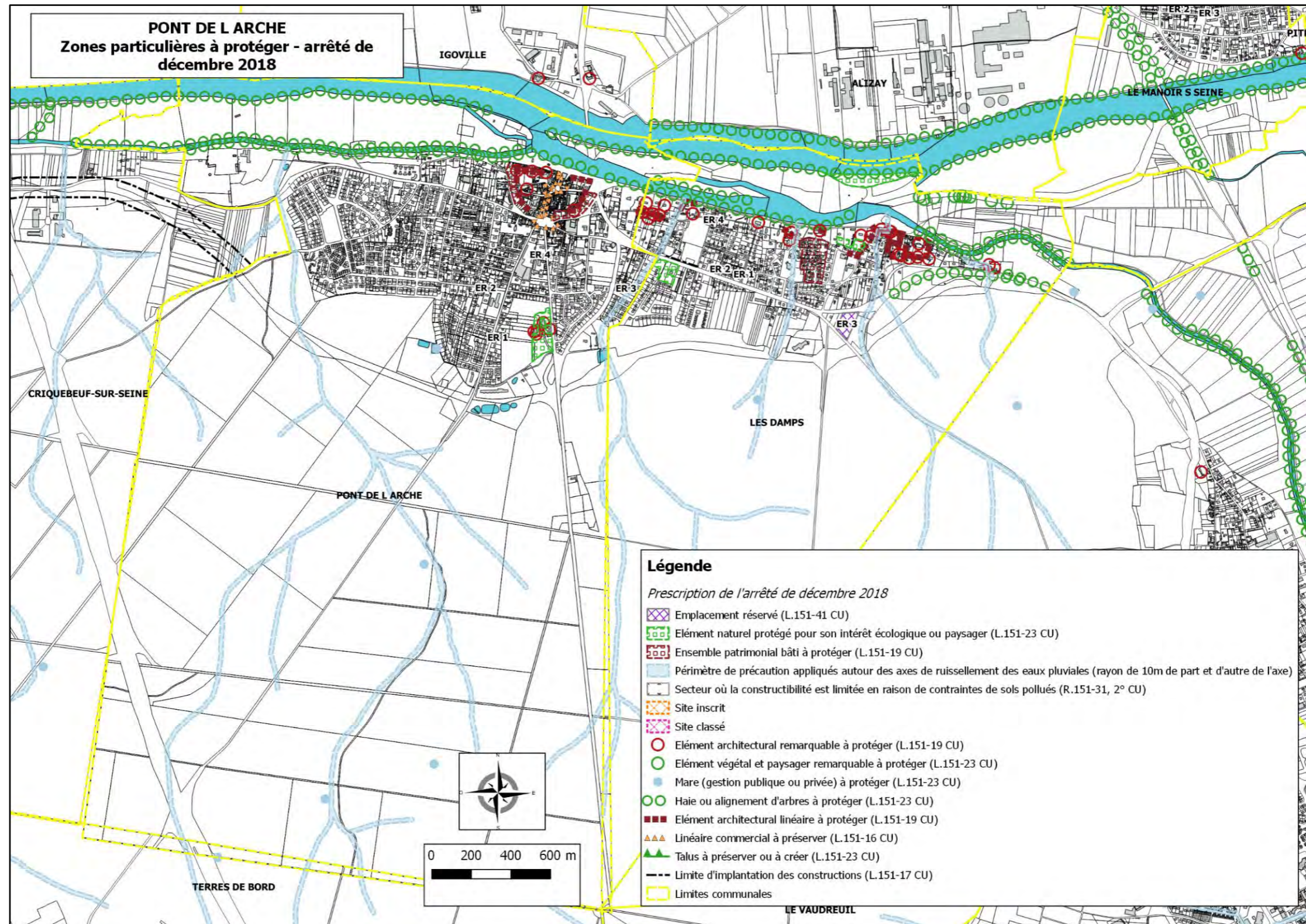


Figure 6 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

L'ensemble de la zone urbanisée est desservi par l'assainissement collectif.

Cf figure 7.

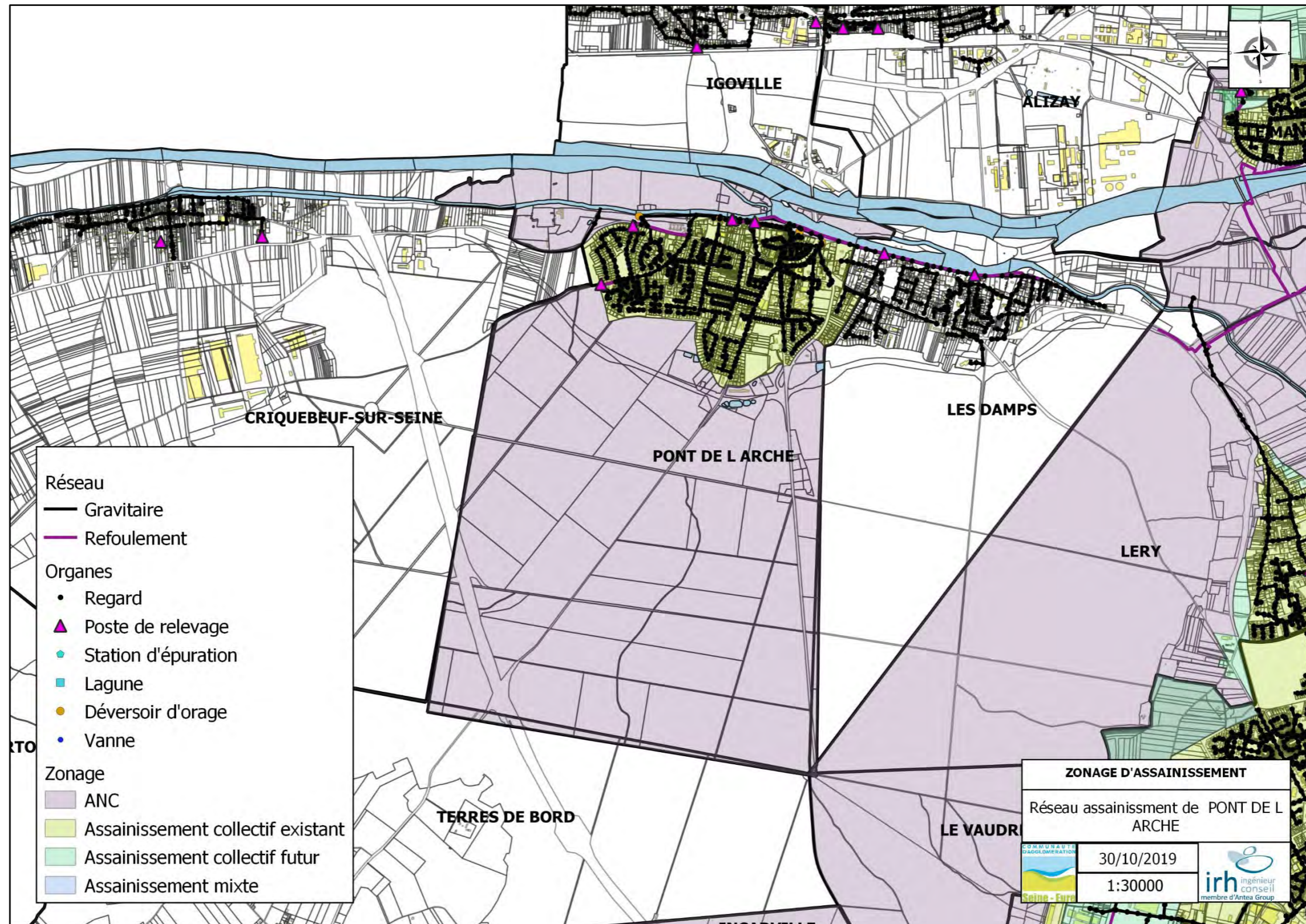


Figure 7 : Cartographie du réseau d'assainissement existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

3.2. Assainissement Collectif

3.2.1. Réseau

D'après les données SIG et les données SATESE 2017 :

Tableau 1 : Description du réseau de la commune

<i>Linéaire gravitaire (ml)</i>	12 371
<i>Linéaire de refoulement (ml)</i>	9 561
<i>Nombre de poste de refoulement</i>	5
<i>Nombre de raccordés</i>	1 726

3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP de Léry. D'après les données SATESE 2017 :

Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune

<i>Capacité nominale (EH)</i>	86 683
<i>Charge entrante 2011 (EH)</i>	36 038
<i>Soit charge disponible (EH)</i>	50 645
<i>Débit de référence (m³/j)</i>	12 283
<i>Volume moyen annuel en entrée (m³/j)⁴</i>	5 402

4 Moyenne des moyennes mensuelles

3.3. Assainissement non collectif

Seuls 5 logements sont assainis en non collectif sur la commune au niveau de la Bordé et de l'abbaye de Bonport.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
A	-	-
B	-	-
C	1	50%
D	1	50%
E	-	-
NC	-	-
Total	2	100%

Classe A :

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

Classe B :

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

Classe C :

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

3.4. Type de sols

Un type de sol a été déterminés et classé en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

Tableau 4 : Types de sols de la commune

Types de sol	Description	Filière	Contraintes
C	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface

Cf figure 8.

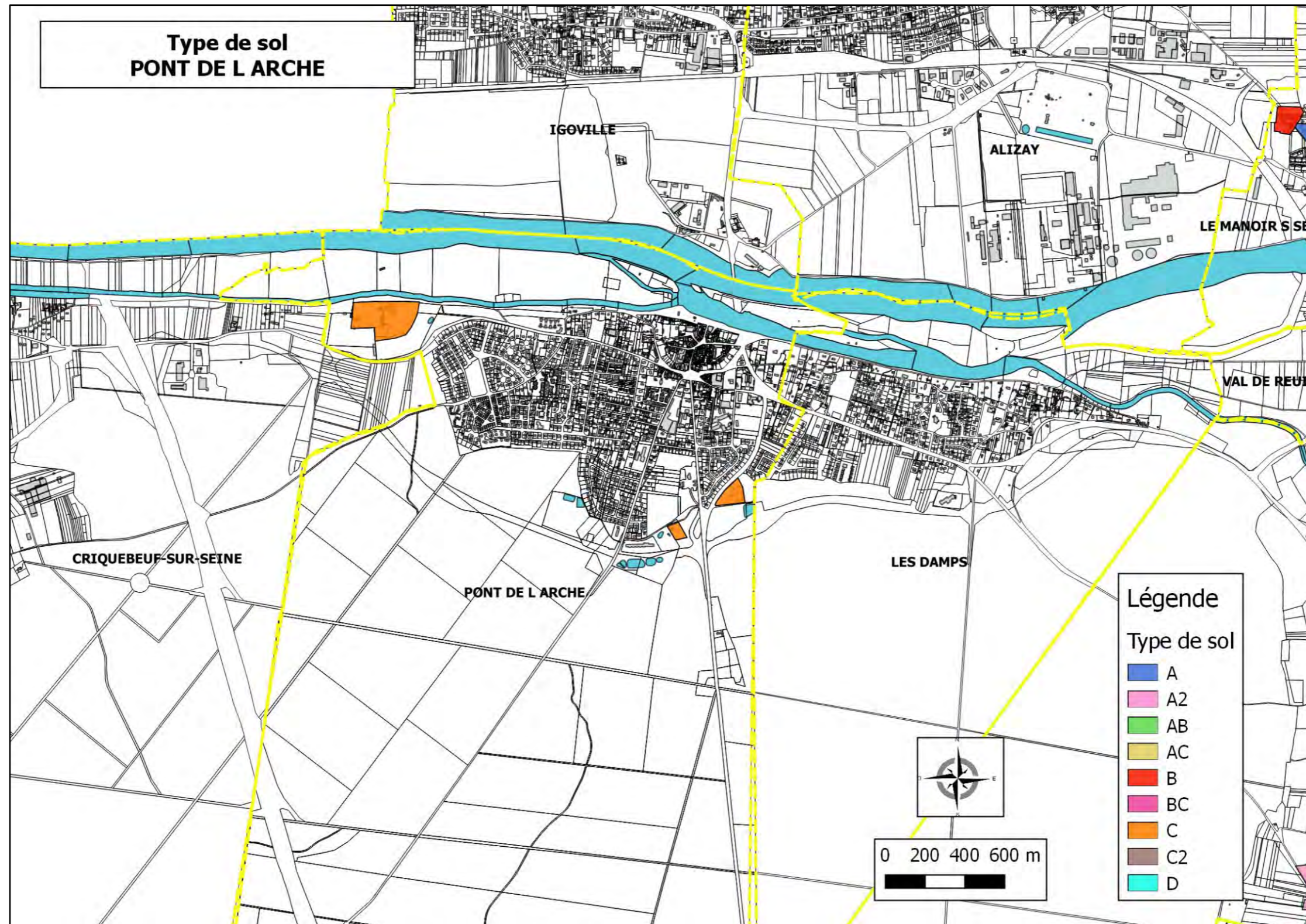


Figure 8 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

4. Conclusion

La commune est en majorité déjà desservie par l'assainissement non collectif. Les 5 logements isolés sont voués à maintenir leur installation non collective.

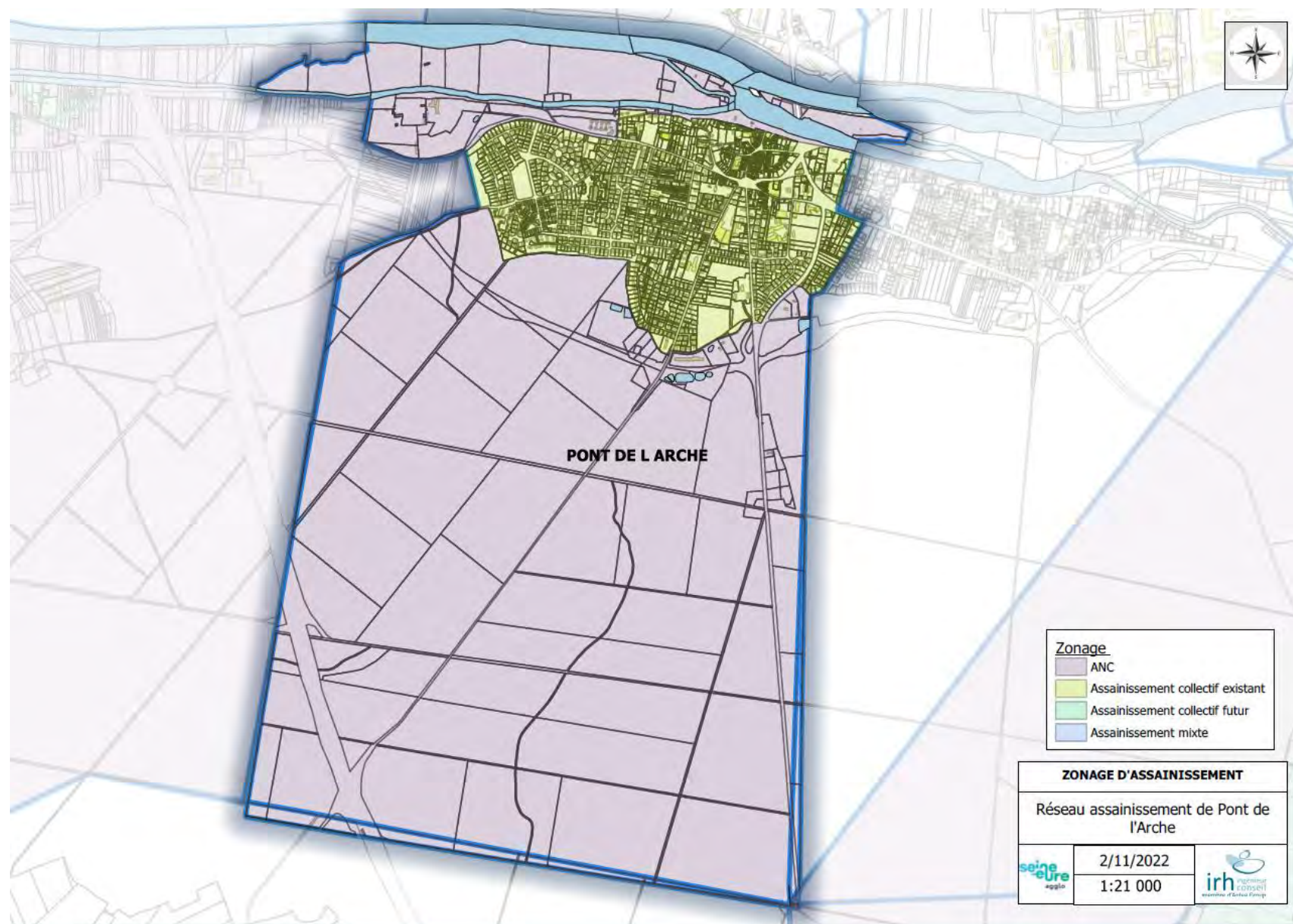


Figure 9 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)